



MENACE DE FERMETURE DE LA CASE DE SANTÉ AU 30 AVRIL !



Le gouvernement vient d'annoncer la suppression du financement dédié (dit "SECPa") de 26 structures de santé de quartiers populaires au 30 avril 2026. Pour La Case de Santé, ce financement SECPa représente 45% du budget de son centre de santé, soit 400 000€.

La Case de Santé, c'est quoi ?

Depuis 20 ans, La Case de Santé c'est un centre de santé implanté dans le quartier Arnaud Bernard : un lieu de santé de médecine générale qui développe une **approche globale de la santé** et qui défend l'auto-organisation des patient.e.s dans des espaces de **santé communautaire**. Il accompagne chaque année **plus de 2000 patient.e.s**. L'équipe salariée est composée de médecins généralistes, sage-femme, psychologue, infirmières, médiateurs-trices en santé, travailleuses sociales et accueillant.e.s et de personnels administratifs.

Le dispositif SECPa, c'est quoi ?

Après la crise du COVID, en 2021, un dispositif SECPa (Structures d'Exercice Coordonné Participatives) a vu le jour pour réduire les **inégalités sociales et territoriales de santé**. Il soutient :

- un accompagnement global des patients, avec des médecins, un soutien psycho-social et de la médiation
- une **prise en charge de patients isolés, aux profils complexes souvent exclus du système traditionnel**
- la lutte collective contre les inégalités sociales de santé dans des espaces de santé communautaire

Mais concrètement ?

L'idée est simple : reconnaître et soutenir des centres de santé qui travaillent avec les habitant·es, prennent le temps, accompagnent sur les démarches sociales, ont accès à l'interprétariat et soutiennent des espaces où on fait santé ensemble. Tout cela évite l'isolement, des urgences, des hospitalisations, des situations plus graves. C'est utile humainement et c'est aussi rationnel économiquement.

Les risques aujourd'hui

Pour la Case de Santé, l'annonce brutale de la fin de SECPa c'est :

- la suppression de postes salariés et d'outils de travail mettant en péril une équipe engagée
- l'abandon de 2000 patients qui perdront un accès facilité aux soins, sans dépassement d'honoraires
- la fin de l'accompagnement en santé globale et l'arrêt des actions de santé communautaire

A l'échelle nationale, ce sont 26 structures de santé au fonctionnement équivalent qui se retrouvent amputées de ce financement et **vont devoir licencier ou fermer**. Initié de manière expérimentale, évalué positivement, **le dispositif devait au contraire être étendu à plus de 60 structures**.

Alors que les inégalités territoriales et sociales de santé s'aggravent, l'État sacrifie un modèle testé, éprouvé et utile à toutes et tous. Il menace de fermeture 26 centres de soins, dont la Case de Santé.

Nous appelons les pouvoirs publics à maintenir en totalité le financement des structures SECPa et à intégrer son principe dans le droit commun, afin de défendre l'accès aux soins, que ce soit en milieu urbain ou rural.